

Politique | Fini ALPC, bonjour Nouvelle-Aquitaine !



C'est dans une ambiance somme toute bonne enfant qu'a eu lieu hier, la séance plénière de la grande Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente. Une séance qui revêtait cependant une importance particulière compte tenu de certains dossiers prévus à l'ordre du jour. Et parmi eux, des votes ayant trait au fonctionnement de cette institution, tels que les comptes administratifs et de gestion de trois anciennes Régions, des dossiers chers à Alain Rousset comme le pack jeunesse ou la transition énergétique, mais aussi et surtout, le nom définitif de la Région.

Ce n'est pas vraiment une surprise. Le nom définitif de la Région -jusqu'ici ALPC- se profilait à l'horizon depuis déjà quelque temps. Un nom préconisé par le rapport d'Anne-Marie Cocula, fruit d'un travail de fond effectué durant ces derniers mois (échanges lors de rencontres publiques dans les douze départements, contributions de citoyens via une plateforme en ligne, recherches menées avec un groupe d'élus et d'experts) ; l'ensemble devant aboutir à « un choix de raison, de réflexion et d'anticipation » pour un nom inspiré de l'histoire et qui se veut fédérateur : la Nouvelle-Aquitaine. Une appellation qui n'a cependant pas fait l'unanimité dans l'hémicycle, des voix se faisant rapidement entendre pour la contester. Et parmi elles, celle de Thierry Rogister, élu FN et pour qui le qualificatif « nouvelle » est de trop -à moins d'être placé après « Aquitaine »- « puisqu'il ne permet plus d'être tête de liste ». Monique Sémavoine, élue MODEM et apparentés (Pyrénées Atlantique) redoute, quant à elle, le sentiment « confus mais persistant de fusion-absorption de l'Aquitaine au travers du nom choisi ». Même son de cloche chez Guillaume Guérin (Haute-Vienne, LR) ; un argument d'ailleurs repris par Virginie Calmels (Gironde LR) qui, bien que favorable, rappelle son refus de voir le modèle Aquitain s'imposer et sa crainte d'une centralisation à Bordeaux, du pouvoir et des décisions. Bruno Drapron (Charente-Maritime, UDI) note, quant à lui que « seuls 40% des 41 000 internautes ont plébiscité l'« Aquitaine » ». Nicolas Belot (Charente-Maritime, LR) se demande, ironique : « si Jean-Philippe Smet est le nom civil de Johnny Hallyday, sera le « Johnny Hallyday » de l'ALPC ? ». Des critiques dont se défend Anne-Marie Cocula : « c'est une appellation, une dénomination, la nouvelle appellation ne va pas faire disparaître les identités locales ». Et Alain Rousset de surenchérir : « l'Aquitaine de ces quarante dernières années n'a pas fait disparaître l'identité du Périgord ou du Pays-Basque ».

Une proposition de nom finalement validée et adoptée par 11 conseillers sur les 183 votant contre et 5 s'abstenant. Plusieurs élus picto-charentais et limousins craignant de perdre leur identité, Alain Rousset a, suite à un amendement déposé par le groupe EELV -d'ailleurs soutenu par le vice-Président limousin Gérard Vandembroucke- accepté de rajouter sur les documents de la Région, le sous-titre « Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ». La décision devant être entérinée par le Conseil d'État d'ici le 1er octobre prochain. A noter que le chef-lieu demeure Bordeaux et le lieu de réunions, (du moins pour les plénières), l'Hôtel de la Région de l'ancienne Aquitaine.

Un débat de fond sur les comptes administratifs et de gestion Autre dossier majeur de cette séance

le vote des comptes administratifs et de gestion des trois anciennes Régions, avec, bien sûr, une focalisation des tensions sur ceux de Poitou-Charentes et, en ligne de mire, l'éventuelle insincérité des comptes. Premier à ouvrir le feu, Olivier Chartier, conseiller LR de la Vienne et Président de la commission des finances, qui dénonce une dette de l'ancien Poitou-Charentes, au 31 décembre 2015, « de plus de 450M€, (sans compter les 350M€ de crédit-bail)» et des dépenses de fonctionnement en hausse depuis 2014 alors que les dépenses d'investissement sont en baisse (-30% depuis 2010). Mais surtout, la question des impayés : le problème de la sincérité ou non des comptes. Trois audits ont d'ailleurs été demandés afin d'éclaircir la situation : un sur l'APAE (pas encore lancé), un second sur les garanties d'emprunt et de participation économique et un dernier sur l'évolution de la dette estimée, jusqu'ici à 100M€. Jean Dionis du Séjour (élu UDI du Lot-et-Garonne), note, quant à lui un taux d'épargne brute qui passe de 9,9% à 5,3% en un an alors que la dette grimpe de 20% pour atteindre 640M€ fin 2015. Évoquant, de surcroît et chiffres à l'appui, l'absence apparente de rattachement des charges à l'exercice, il en vient, lui aussi à douter de la sincérité du CA et demande que la Chambre Régionale des Comptes soit saisie.

Tous deux, de même que d'autres élus tels que Yoan Taris (« sans la fusion, Poitou-Charente vivrait un véritable crash financier »), demandant un vote à bulletin secret sur les CA de l'ancienne Région. Le quorum du 1/3 des élus n'étant pas atteint, le vote a finalement lieu à main levée et les CA de l'ancienne Poitou-Charentes sont adoptés à la majorité (pour : PS, PRG et Verts contre : FN, UDI, LR, MODEM et apparentés). Les comptes administratifs des deux autres régions ne posant pas de problème, sont aussi adoptés, l'assemblée ayant pris acte des trois comptes de gestion.

L'éducation et le numérique Autres dossiers soumis au vote durant cette plénière : ceux relatifs au [pacte aquitain pour la jeunesse](#) un des thèmes majeurs de cet exercice. Une session qui a donc vu la validation de la feuille de route pour l'apprentissage (la Nouvelle-Aquitaine représentant 766 jeunes en DIMA et 35 494 apprentis répartis dans 115 centres de formation dont 39% dans l'industrie et 21% dans le secteur échanges, gestion, communication, informatique). « En France, seulement 3,5% des entreprises prennent des apprentis alors que les financements existent. C'est un problème culturel », précise Anne Rousset. Une tendance que le Président de Région aimerait visiblement inverser. Une mesure complétée par de [nombreuses aides en faveur des jeunes](#), discutées et votées à cette occasion. A noter, également, [d'autres projets validés](#) tels que l'appel à projets de prototypes numériques et le déploiement du dispositif de chèque de transformation numérique, la validation de la convention de partenariat 2017 dans le cadre du programme Fullbright, ou l'appel à projets pour les bâtiments publics, le futur, la compétitivité énergétique des entreprises ou le photovoltaïque en auto-consommation, dans le cadre de la transition énergétique.

Emmanuelle D

Credit Photo : E.D

Publié sur aqui.fr le 28/06/2016

[Url de cet article](#)